
Négociations du secteur public :

c'est parti!

Philippe de Grosbois,
Secrétaire à l'exécutif du SPECA

Le jeudi 26 septembre dernier, le SPECA a tenu sa première assemblée de l'année. Il y a notamment été question de la relativité salariale, enjeu d'ailleurs abordé dans le premier SPECA-Hebdo de l'année. La campagne de courriels au Conseil du Trésor semble donner des résultats, et il est toujours possible de leur écrire à :

cabinet@sct.gouv.qc.ca

Mais le principal point à l'ordre du jour était celui des prochaines négociations du secteur public. Nous devons nous prononcer sur le document d'analyse de la conjoncture produit par le Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP) de la CSN, et plus particulièrement à savoir si nous souhaitons que la rémunération soit l'enjeu principal de la prochaine négociation.

Il semble être ressorti de la discussion et des propositions adoptées au moins trois points de consensus entre les différentes tendances exprimées. D'abord, que la rémunération est un enjeu important, mais qu'il est nécessaire d'avoir d'autres priorités de négociation en plus de celle-ci. Ensuite, que les assemblées font partie intégrante du processus de négociation et que l'exécutif doit s'assurer qu'elles seront régulièrement sollicitées au cours des 18 mois à venir. Enfin, qu'une négociation digne de ce nom doit se dérouler en développant un rapport de force et en mobilisant les membres autour d'une vision sociale et politique, ce qui ressort bien peu du document de la CSN.

À l'exécutif, nous avons quelques idées pour familiariser les membres aux enjeux et aux mécanismes de la négociation. Nous avons connu un fort renouvellement de personnel ces dernières années et nous voulons rendre la négociation et les discussions qui l'entoureront accessibles à tout le monde. En novembre, nous recevrons une personne de la FNEEQ lors d'un dîner-causerie pour une première présentation de ce qui nous attend dans les mois à venir. Au début de la session d'hiver, nous souhaitons tenir une assemblée dans laquelle des ateliers de discussion seraient formés, de manière à obtenir le maximum d'interventions de votre part sur vos attentes, tant en ce qui concerne ce que nous voulons obtenir que ce que nous sommes prêts à faire pour y parvenir. Plus tard au cours de l'hiver, nous aimerions que les départements nous fassent connaître leurs préoccupations plus spécifiques. Enfin, vers avril 2014, nous pourrions nous prononcer formellement, en assemblée, sur nos revendications et nos positions collectives dans ces négociations. Tout ceci peut bien sûr être modifié au fil du temps, selon les discussions au Regroupement cégep de la FNEEQ.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou des idées de contribution.

Nous ne sommes pas seuls

Lorsque les enseignants de cégep négocient leur convention collective, ils ne négocient pas seuls avec l'État. C'est l'ensemble des travailleurs des secteurs public et parapublic qui négocient en même temps, ce qui représente près d'un demi-million de travailleurs et travailleuses. Lors des dernières négociations, en 2010, nous étions 475 000 personnes réunies en front commun. Nous faisons partie de la CSN, qui représente au secteur public et parapublic 170 000 de ces salariés, issus de quatre fédérations :

- La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS, près de 110 000 membres);
- La Fédération des employés et employées des services publics (FEESP, plus de 25 000 membres);
- La Fédération des professionnelles (FP, autour de 5 000 membres);
- Et la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ), dont nous faisons partie, avec 17 000 membres.
- Le SPECA compte, aux dernières nouvelles, 538 membres.

Bien que ces chiffres incitent à l'humilité, il ne s'agit pas de retenir que notre voix ne compte pas, mais de comprendre le contexte dans lequel on négocie. Des centaines d'assemblées auront à se prononcer comme nous sur différentes questions.

La négociation est divisée en deux :

- La Table centrale est celle où la négociation nationale commune est menée. Ces négociations concernent, notamment, les salaires, les droits parentaux, la retraite, etc. À cette table, la CSN a pour vis-à-vis le Conseil du Trésor.
- Les Tables sectorielles sont celles où sont menées les négociations propres aux différents corps d'emploi, comme les enseignants de cégep, par exemple. À cette table, la FNEEQ a pour vis-à-vis la Fédération des cégeps et le Comité patronal de négociation des Collèges.

2 sommaire

Négos 101	02
Le CSSS Ahuntsic	04
2 mots sur...	05
Apologie du logiciel libre	06
Assemblée du Conseil central	08

Quelles sont les alliances potentielles?

On peut d'abord imaginer une coordination des fédérations de la CSN des secteurs publics et parapublic : FSSS, FEESP, FP et FNEEQ.

Lors des dernières négociations, il y eut aussi front commun avec les syndicats d'autres centrales. Cela complexifie le processus : la coordination peut être difficile et le degré de mobilisation peut varier selon les organisations qui la composent. Par ailleurs, un front commun nous permet d'avoir davantage de poids.

Il est aussi possible de bâtir une alliance sectorielle, soit entre la FNEEQ et la FEC, qui regroupe les 15% d'enseignants de cégep affiliés à la Centrale des Syndicats du Québec. Ici aussi, il est important de mesurer les points positifs et négatifs d'une telle alliance.

Enfin, des alliances politiques plus larges sont aussi possibles, avec des mouvements citoyens qui défendent des services publics accessibles et un État qui s'assure de travailler à plus de justice sociale. Cela dépend du degré de politisation que nous souhaitons donner à ces négociations.

Bref, nous avons beaucoup d'alliés potentiels dans la négociation qui s'amorce. Il faut espérer que nous saurons nous rapprocher de toutes les organisations qui nous permettront d'obtenir les gains que nous espérons et de valoriser les services publics que nous voulons pour le Québec.

Josée Déziel

Présidente à l'exécutif du SPECA

Philippe de Grosbois

Secrétaire à l'exécutif du SPECA

Souper
automnal
du SPECA

VICTIMES DU BLUES DE L'AUTOMNE
Venez combattre en groupe!

Le jeudi 24 octobre
à 17 h 30 au **Café qu'on sert**

20\$
Inscription requise avant le
18 octobre au local du SPECA

Au menu :
Huîtres crues et cuites,
repas chauds et autres

3

Le CSSS Ahuntsic

se mobilise

Photo : Philippe de Grosbois

Le mardi 24 septembre dernier, les employés du CSSS Ahuntsic/Montréal-Nord sont à nouveau allés interroger leur conseil d'admi-

LEAN-Toyota. Régine Laurent, présidente de la FIQ, et Amir Khadir, député et médecin, sont aussi intervenus.



Ces mesures et la mobilisation qui l'entourent nous concernent de plusieurs manières :

- Des infirmières ne se rendront plus au Collège pour tenir une table lors de la Semaine de la prévention en santé mentale en raison des coupures. Dans d'autres collèges, c'est carrément l'infirmière provenant du CSSS qui a dû quitter.

nistration en soirée, à propos des restrictions budgétaires et de la vague « d'optimisation ». Quelques CSSS ont déjà eu à subir la méthode LEAN, un mode de gestion inspiré du toyotisme. La méthode LEAN, c'est un autre versant de ce qu'on appelle le New Public Management : des normes d'efficacité et de performance appliquées à des secteurs tels que la santé et l'éducation. En santé, cette méthode implique la mesure de chaque geste fourni dans une semaine ou une journée, en misant sur ceux qui ont une « valeur ajoutée », et donc des limites de temps irréalistes pour donner des soins à des personnes qui ont besoin de soutien. Cela signifie également des redditions de compte incessantes, par de la production répétitive de rapports d'activité.

Je suis donc allé voir la mobilisation du CSSS ce mardi soir. Des membres des trois syndicats concernés (APTS, FIQ et FSSS-CSN) étaient présents. Un président de syndicat a fait valoir qu'en raison des coupures, des superviseurs demandaient maintenant aux employés d'apporter leurs propres crayons de la maison... Une autre a raconté le stress et l'insomnie causés par la déshumanisation du travail de la méthode

- De nombreux employés du Collège vivent dans le quartier Ahuntsic en plus d'y travailler.
- Le monde de l'éducation subit aussi les effets de l'application de ces normes managériales de « qualité » : pensons à l'assurance qualité qui frappe à la porte de quatre collèges cet automne...

Voilà un bel exemple de ce qui a été soulevé lors de l'assemblée, à savoir qu'il n'est pas suffisant de se concentrer uniquement sur la rémunération lors des prochaines négociations. En santé comme en éducation, on tente de transformer l'organisation du travail en y implantant des normes d'efficacité importées du privé et qui n'ont souvent rien à voir avec la nature de notre travail. On fait enfler les activités de gestion d'un côté, alors qu'on coupe dans les budgets pour « optimiser » de l'autre. Il y a là une belle opportunité de développer des solidarités dans notre quartier, mais aussi entre employés du secteur public dans son ensemble.

** Merci à Marjolaine Goudreau (APTS) pour l'invitation et à Robert Poisson (FSSS-CSN) pour les informations!*

Philippe de Grosbois,
Secrétaire à l'exécutif
du SPECA

2 mots sur ...

La mise en disponibilité (MED)

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un mécanisme de protection de l'emploi des enseignants permanents. Il est défini à l'article 5-4.00 de la convention collective.

Quand un enseignant est-il mis en disponibilité ?

Si le total de l'allocation à l'enseignement et des allocations à la coordination départementale et à la coordination de stage est insuffisant pour garantir un poste annuel à tous les permanents, celui ou ceux qui ont le moins d'ancienneté sont mis en disponibilité. Par exemple, si, dans un département de 20 permanents, ces allocations totalisent 19,30 ETC lors du dépôt du projet de répartition des charges de l'année à venir, l'enseignant permanent avec le moins d'ancienneté devient MED. Il en est avisé, par écrit, entre le 1^{er} mai et le 31 mai.

Il est à noter que, pour générer le dernier poste, une allocation de 0,9 ETC suffit. Ainsi, dans l'exemple précédent, si les allocations totalisaient 19,90 ETC plutôt que 19,30 ETC, l'enseignant permanent avec le moins d'ancienneté aurait un poste et il ne serait pas mis en disponibilité.

Quand une mise en disponibilité est-elle annulée ?

Dès que le total des allocations disciplinaires lui garantit un plein salaire, l'enseignant MED voit sa disponibilité levée. Le Collège tient alors compte de toutes les allocations disponibles : congés, développement de programme, libérations syndicales, Commission des études, réussite, etc. L'enseignant est avisé par écrit que sa mise en disponibilité est annulée.

Qu'arrive-t-il si une mise en disponibilité n'est pas annulée au 31 mai ?

Le Collège transmet le nom de l'enseignant MED au Bureau de placement, qui est l'organisme patronal national responsable des opérations de remplacement des enseignants MED dans le réseau des cégeps. Le Bureau transmet ensuite à l'enseignant, au plus tard le 10 juin, la liste des postes et des charges annuelles de remplacement ouverts dans l'ensemble du réseau. L'enseignant MED a alors diverses options dont la possibilité d'être replacé sur un poste de sa discipline dans un autre collège, s'il y en a un de disponible.

Cette première opération du Bureau de placement, auprès de l'ensemble des enseignants MED du réseau, se termine au plus tard le 27 juin et, évidemment, aucun enseignant non permanent ne peut être engagé et aucune permanence ne peut être acquise avant qu'elle ne soit complétée. Elle est suivie de deux autres opérations similaires qui se tiennent en août et en octobre.

Si, au terme des opérations de remplacement, aucun poste n'est disponible, l'enseignant MED se voit garantir une rémunération de 80% de son salaire, à même une enveloppe budgétaire ministérielle, et il maintient son lien d'emploi avec le Collège. Il est toutefois tenu, tout au long de l'année, d'accepter toute charge ouverte par le Collège dans sa discipline, jusqu'à concurrence de sa protection salariale, incluant une charge à la formation continue.

Mesures d'employabilité et de cessation d'emploi disponibles

L'enseignant MED non replacé peut se faire offrir diverses mesures par le Collège, sous réserve d'une autorisation du Ministère pour certaines d'entre elles. Certaines mesures peuvent aussi être accordées à un autre enseignant de la discipline si cela permet d'annuler la mise en disponibilité.

En voici quelques exemples :

- indemnité de cessation d'emploi;
- congé de préretraite;
- recyclage;
- congé sans solde;
- prêt de service.

Un guide d'information à l'intention des enseignants MED, préparé par la FNEEQ-CSN, est disponible sur le site web du Speca.

http://www.speca.info/images/speca/Dossiers_synd/Guide-MED_FR-2011-08-16.pdf

Alain Long,

Vice-président à l'exécutif du SPECA

« LA PROCHAINE COMMANDE DE LOGICIELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, COMMANDE DE PLUS DE 1 MILLIARD 400 MILLIONS, IRA EN TOTALITÉ À DES COMPAGNIES DE LOGICIELS PROPRIÉTAIRES. RIEN POUR LE LIBRE. »

Daniel Pascot, président de FACIL 1

Apologie

DU LOGICIEL LIBRE DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

6

La liberté pour Jean-Paul Sartre s'exprime par notre capacité à faire des choix. Pour cet homme d'action, même lorsque l'on ne choisit pas, on choisit. On choisit de ne pas choisir. Nous avons tous délibérément choisi de ne pas choisir de logiciels libres dans nos milieux de travail, dans nos classes, dans nos syndicats, dans notre fédération ou dans notre vie citoyenne. Ce qui implique d'importantes conséquences.

Locataires de nos moyens de production

Les intrusions du privé dans le système d'éducation public québécois sont nombreuses et cette tendance lourde ne nous semble pas évidente à infléchir. Une manifestation de la marchandisation de l'éducation plus apparente, et qui est malheureusement moins souvent objet de revendication, est celle du recours systématique aux logiciels propriétaires. Comme si ce recours était naturel et que nous étions condamnés à rester éternellement locataires. Pourtant, nous avons besoin en tant qu'enseignantes et enseignants de recourir au matériel informatique comme nous avons besoin de respirer. L'air est un bien commun,



les programmes informatiques ne nous appartiennent pas même si nous en sommes esclaves.

Le matériel informatique comme bien commun

Vous fermez votre téléphone intelligent en arrivant dans votre salle de classe. Vos étudiantes et étudiants le font aussi pour vous éviter de ne communiquer qu'à des têtes penchées. Ont-ils encore des yeux? Vous donnez un cours sur la collaboration, le travail d'équipe et les exigences éthiques de la vie en société. Ce cours, vous l'avez préparé à la maison à la sueur de votre plaisir en utilisant un logiciel Microsoft, un logiciel propriétaire. En classe, vous présentez vos notes de cours sur un incontournable «PowerPoint» sans vous rappeler qu'en français on dit: diaporama. Comme si le diaporama était disparu pour devenir une marque de commerce de Microsoft, tout comme le fichier Excel qui remplace la feuille de calcul. Comme s'il n'y avait aucune alternative à l'utilisation de ce produit. Votre institution a installé la toute dernière version partout. Vous en perdez votre latin. L'organi-



sation visuelle du logiciel est totalement nouvelle. Vous devez vous le réapproprier. Il est plus ou moins compatible avec la version que vous pensiez posséder.

Vous voulez utiliser une police qui facilite la lecture à vos étudiantes et étudiants dyslexiques. Jugée trop dispendieuse et, peut-être par scepticisme ou ignorance, qui sait, votre institution refuse de procéder à son installation. Vous proposez une version libre de droit. On vous répond que c'est trop compliqué. C'est souvent compliqué, la gestion des programmes dans les institutions d'enseignement...

Les notes finales, vous les faites parvenir par Omnivox, ou un truc du genre que votre institution a acheté exprès pour ça, sans réellement vous consulter à propos d'applications pédagogiques plus satisfaisantes. Après tout, les logiciels n'ont pas à être au service de la pédagogie.

Vos collègues travaillent sur le logiciel Autocad, hors de prix pour les étudiants. Il y a des bugs dans la dernière version et il est impossible qu'ils effectuent eux-mêmes les corrections. Vos collègues doivent attendre la prochaine version que l'institution achètera à fort prix. Conscients de cette situation, vos collègues procèdent à la création d'un logiciel maison qui serait plus adapté au contexte pédagogique. L'aventure est un désastre. Le système maison est incompatible avec le système d'exploitation de l'institution. Ce serait compliqué de le faire «rouler». C'est souvent complexe, la gestion du parc informatique dans les institutions. Seuls certains en ont la capacité. Pourtant, les institutions ont les moyens de dégager des programmeurs qui pourraient par exemple les assister dans la création de logiciels alternatifs et procéder à les adapter aux besoins de leurs cours.

Épuisé, vous vous changez les idées en faisant votre rapport d'impôt. Vous vous butez encore à la présence et à l'utilisation systématique de logiciels propriétaires dans toutes les sphères de votre vie : vous devez déboursier pour utiliser le logiciel obligatoire pour faire votre devoir de citoyen.

Les vertus du libre

Contrairement au logiciel propriétaire, le logiciel libre, parce qu'il est plus souvent gratuit, permet d'échapper à la prison de la consommation. Contrairement aux logiciels dont les profits n'appartiennent qu'à des multinationales, le modèle du logiciel libre correspond davantage au modèle coopératif.

Ce sont des utilisateurs qui en deviennent les producteurs. Les améliorations des produits correspondent aux besoins réels des utilisateurs. Ils ne créent pas le besoin, ils y répondent. Ils permettent à plusieurs d'exprimer leur créativité. Ils sont le produit de l'intelligence collective. Ils favorisent le partage du matériel, de la connaissance et du savoir. Ils rendent les utilisateurs moins dépendants et plus autonomes, plus actifs que passifs. Sur le plan pédagogique, ils permettent des ajustements rapides au contexte d'apprentissage et ouvrent la voie à des expériences pédagogiques de collaboration et de création. Pour Patrice Bertrand, président du Conseil national du logiciel libre, «l'open source ouvre un univers qui relève d'une démarche humaniste, par laquelle nous bâtissons ensemble un patrimoine de connaissances disponibles pour l'humanité entière».

Et si...

Et si, à l'instar de nos collègues du Cégep de Rimouski, de certains ministères français (la France s'est dotée d'un Ministère de l'économie numérique), de certaines municipalités européennes, de certaines universités parisiennes et de bien d'autres institutions à travers le monde, nous osions passer au libre? Et si la CSN, la FNEEQ migraient vers le libre? Et si votre institution, votre syndicat le faisait aussi? Et si on commençait progressivement à être libre en libérant quelques postes de travail pour les utilisateurs qui en éprouvent le besoin? Et si l'exploration et la participation active au monde informatique faisait maintenant partie de la vie académique?

Le comité école et société de la FNEEQ

On peut rejoindre le comité école et société à l'adresse : cesfneeq@csn.qc.ca

Assemblée générale du 11 septembre 2013

Nicola Grenon, enseignant au Département d'informatique et délégué du SPECA auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

À cette première rencontre du Conseil Central depuis le congrès du 10 au 14 juin, la salle était comble et nous avons été accueillis par la nouvelle présidente, Dominique Daigneault. La traditionnelle minute de silence à la mémoire des porteurs de la cause ouvrière disparus a été dédiée tout spécialement aux victimes de la catastrophe de Lac-Mégantic. Lors de son allocution d'introduction, la présidente a fait mention des principaux points ayant retenu l'attention dans cet «été chaud», tels que les soulèvements en Turquie et au Brésil. On a appris que la SAQ n'achètera plus de publicité aux radios poubelles. Pour d'autres manières de réduire leur influence, consultez :

www.sortonslespoubelles.com

Conflits

Voici un petit résumé des points à noter sur tous les conflits toujours en cours au fil de l'été.

- MAPEI: Malheureusement, rien n'a bougé, le conflit s'éternise.
- STT transcontinental: Au début août, les journalistes ont accepté une offre à 90%... mais n'ont vraiment pas conservé tous les acquis qu'ils souhaitaient protéger.
- Construction: Il y a évidemment eu les deux semaines de grève ainsi que le début du placement par la CCQ. Le dossier est à suivre.
- Hôtel Dieu: 300 organisations se sont regroupées afin de s'opposer à la vente de l'institution au secteur privé. La coalition «Sauvons l'Hôtel Dieu» cherche à conserver la vocation communautaire et publique de l'établissement.
- Faubourg St-Laurent: Du secteur de l'hôtellerie, ceux-ci étaient sans conven-

tion collective depuis décembre 2012. La nouvelle convention a été adoptée à 85%.

- Labatt: Du piquetage de soutien a lieu toutes les semaines à Montréal pour soutenir les employés de l'usine de St-John.
- CHU Ste-Justine: La lutte des ouvriers spécialisés a été soulevée. Ceux-ci gagnent 22\$/h au contraire du secteur privé où le salaire est de 33\$/h.
- Concordia: Deux syndicats ont enfin pu s'entendre avec l'employeur. Les conventions collectives étaient échues... depuis 2009!
- Sucre Lantic: Un des trois syndicats a pu régler, mais les deux autres ont voté un mandat de grève à 100%.
- Chronos: Les employés ont été mis en lockout deux jours avant la fin de leur convention. La campagne du 25\$ est en cours.
- CEGEP-FNEEQ: À venir, le débat sur la relativité salariale. La descente du niveau 22 au niveau 21 pourrait représenter un gel de salaire équivalent à environ 7%.

Le courant avant le profit

Véronique Laflamme nous a fait une courte présentation sur les hausses de tarif à Hydro-Québec qui touchent le bloc patrimonial. Souvenons-nous que ce bloc est né de la scission d'Hydro-Québec en trois entités en 2000. L'électricité de ce bloc au tarif protégé de 2,79¢/kWh représente les investissements d'État que les Québécois ont fait par le passé. Il faut noter que ce tarif n'est PAS déficitaire, puisque l'électricité y coûte 2,1¢/kWh à produire. En plus d'augmenter les tarifs, ceux-ci seront indexés annuellement par la suite.

Le 5,8% d'augmentation demandé pour 2014 représente 80\$ par famille en moyenne et ne touchera pas les compagnies. Hydro-Québec fait déjà des profits de 3,5 milliards, dont 1 milliard en provenance du bloc patrimonial.

Il faut donc s'insurger, se mobiliser, afin de bloquer cette hausse injuste. Il faut agir rapidement puisque la hausse est prévue pour janvier. Le 28 septembre, une manifestation ayant pour thème «C'est toujours les mêmes qui paient» aura lieu. Consultez :

www.nonauxhausses.com pour plus d'informations

ASSEMBLÉE DU CONSEIL CENTRAL MÉTROPOLITAIN

Syrie

Pierre Fontaine a proposé que le CCMM adopte la proposition suivante: «Que le CCMM demande au Canada de s'opposer à l'intervention militaire possible en Syrie par les États-Unis.» M. Fontaine nous a fait un récapitulatif historique du conflit Syrien et des ingérences étrangères. Ainsi des faits troublants, par exemple sur des rapports quant aux attaques aux gaz ayant été publiés avant l'heure où elles auraient eu lieu, ont été mis en lumière. La proposition a été adoptée.

Campagne «Et si on avançait?»

La campagne «Et si on avançait» a déjà été lancée. Ayant pour sous-titre «Le progrès social dépend de nous», cette campagne vise à :

- partager une analyse commune de la conjoncture;
- informer et former les militantEs sur les enjeux qui se présenteront aux prochaines élections;
- faire connaître et échanger sur les revendications de la CSN;
- atteindre le plus grand nombre de syndicats, de membres et de citoyens.

Le premier objectif est d'organiser des 5@7, des dîners causerie, etc. Des documents de présentation de cette campagne sont disponibles au SPECA. Le Conseil central organisera une soirée de discussion à la mi-novembre sur le thème des budgets d'austérité.

Élections (fin du congrès)

- Front de lutte LGBT: Donald Picotte (par acclamation).
- Comité de surveillance: Marie Lebel, Manon Lavoie et Patrick Laurin-Chenu (par acclamation).
- Comité des lettres de créance: Richard Ledoux, René Rochon et Mona Edma (par acclamation).
- Délégation au Conseil Confédéral: (25 personnes, dont 14 du comité exécutif et des fronts de luttes, plus 11 en élection): Benoît Taillefer, Philippe de Grosbois (du Collège Ahuntsic, bravo!), Marie Lebel, Louis-Carlo Cantave, Martin Renault, Mona Edna, Robert Poisson, Richard Ledoux, Kim Boyé, Nicole Daniel et Lise Surprenant. Les autres candidats seront considérés comme des substituts.

Prochaine Assemblée

9

**Prochaine assemblée
le 24 octobre 2013**

**à 14 h 15, à la cafétéria du
bloc G, suivie du souper
automnal**

*Nous comptons sur
votre présence !*



Pour une éducation de qualité

Journées de l'éducation 2^e édition

Organisées par le réseau *Profs contre la hausse*

Que reste-t-il du Printemps étudiant?



Réflexions pour une éducation de qualité



Vendredi 25 et samedi 26 octobre 2013

Cégep Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly, Longueuil

Vendredi à 19 h

Poursuivre la démocratisation de l'éducation

Table ronde

- Michel Seymour, philosophe et professeur titulaire à l'Université de Montréal
 - Blandine Parchemal, auxiliaire d'enseignement, Département de philosophie, Université de Montréal et représentante de l'ASSÉ
 - Marianne Di Croce, professeure de philosophie, cégep de Saint-Jérôme
- Présidée par : Lisa-Marie Gervais, journaliste au quotidien *Le Devoir*

Samedi de 9 h 30 à 18 h

Cinq ateliers vous sont proposés

- Actions pour contrer l'assurance qualité
- L'éducation hors les murs : un autre regard sur la pensée critique
- Les leçons du secondaire
- Judicialisation du conflit étudiant et dépolitisation de l'éducation
- Comment réenchanter l'éducation?

Inscription par le formulaire en ligne sur la page Facebook ou celle des Profs contre la hausse

ÉVÈNEMENT GRATUIT ET OUVERT AU PUBLIC

Programme détaillé sur : <http://profscontrelahausse.org>

Photographies : Sylvie Béland

SOINS INFIRMIERS AU CÉGEP BAS-SAINT-LAURENT ESTRIE MONTRÉAL
 LANAUDIÈRE NORD-EST LAUR L'AVOINE LAVAL
 CHAUDIÈRE-APPALACHES SAGUENAY SAINT-JÉRÔME
 CAPITALE-NATIONALE GASPÉSIE-ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
 MONTÉRÉGIE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

fneeq www.fneeq.qc.ca ma formation • votre santé